

SIXIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, le 14 juin 2023 à 19 h 15
au Centre de glaces Intact Assurances, 999, avenue de Rochebelle, salle 121

PRÉSENCES

Mme Marie-Hélène Felt	Présidente (2025)
M. Arnaud Desbiens	Trésorier (2024)
M. Bernard Drouin	Administrateur (2024)
M. Martin Boucher	Administrateur (2025)
M. René Boudreau	Administrateur (2025)
M. Louis Alexandre	Administrateur coopté (2024)
Mme Célia Forget	Administratrice cooptée (2024)
Mme Elsa Moreau	Administratrice cooptée (2024)
Mme Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis-Sillery
Mme Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
M. David Weiser	Conseiller municipal, district du Plateau

ABSENCES

Mme Nadia Aubin-Horth	Secrétaire (2024)
Mme Amélie Laliberté	Administratrice (2024)
Mme Tammy Lacasse	Administratrice (2025)

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES

Mme Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques
Mme Florence Boudreau-Pineault	Conseillère en environnement
Mme Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 11 personnes assistent à l'assemblée dont 4 par vidéoconférence.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Séance d'information – Gestion différenciée de la végétation, rue de l'Anse
4. Adoption des procès-verbaux du 12 avril et du 10 mai 2023
5. Réception du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 avril 2023
6. Période d'information des membres du conseil municipal
7. Première période de questions et commentaires du public
8. Cooptation
9. Suivi des dossiers et sujets d'intérêts
10. Deuxième période de questions et commentaires du public
11. Fonctionnement du conseil de quartier
12. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

M. Arnaud Desbiens agit à titre de président d'assemblée et ouvre la séance à 19 h 10.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Trois sous-points sont ajoutés à l'ordre du jour.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3. Séance d'information – Gestion différenciée de la végétation, rue de l'Anse

Mme Felt rappelle qu'une résolution a été prise en mars dernier demandant à la Ville de procéder à une gestion différenciée de la végétation de la rue de l'Anse afin de favoriser la biodiversité (23-03-07, [mars 23](#)). La Ville a répondu très rapidement et favorablement à la demande.

Mme Boudreau-Pineault lance une présentation à l'écran. La gestion différenciée consiste à laisser les plantes naturelles se développer dans certains secteurs sans nuire aux usages déjà existants sur un terrain. La Ville a plusieurs projets pilotes de gestion différenciée sur son territoire.

Dans le cas de la rue de l'Anse, des feuillets ont été distribués dans le secteur pour bien expliquer la situation et des affiches seront installées dans les prochains jours. On invite les usagers à faire part de leurs commentaires tout au long de la saison végétative.

Mme Gaudreau souhaiterait si possible avoir en septembre un relevé des appels et commentaires formulés au 311.

Questions et commentaires

La plantation d'asclépiades pour les papillons monarques n'est pas envisagée cette année, mais éventuellement quelques variétés de plantes pourraient être ajoutées. La progression de la renouée japonaise fera l'objet d'une surveillance cet été. Il est également possible pour les usagers du secteur de faire une vigie à cet égard et de signaler les problèmes au 311.

Des jardins communautaires pourraient éventuellement être envisagés dans le cadre de projets d'agriculture urbaine. Il n'y a pour le moment aucun échéancier ni aucun lieu déterminé à cet effet. Le [Programme Coup de pouce vert pour mon quartier](#) pourrait être intéressant pour ceux et celles qui désirent obtenir l'accord de la Ville pour planter, fleurir ou faire des aménagements sur des terrains municipaux.

Mme Felt est consciente qu'une gestion différenciée du terrain de la rue de l'Anse implique un changement d'habitudes et de perceptions de la part des riverains et des usagers. C'est un essai. Il n'y a rien de définitif puisqu'il s'agit d'un projet pilote qui sera réévalué à la fin de l'été.

4. Adoption des procès-verbaux du 12 avril et du 10 mai 2023

Quelques coquilles sont corrigées.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux des assemblées ordinaires du 12 avril et du 10 mai 2023 tels que modifiés.

5. Réception du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 avril 2023

Aucune modification ou suggestion n'est proposée concernant le procès-verbal de l'assemblée générale. Il sera soumis pour adoption à la prochaine assemblée générale.

RÉSOLUTION 23-06-01

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle a été déposé en mode projet et que le conseil d'administration l'a entériné de façon préliminaire ;

CONSIDÉRANT QUE ce procès-verbal ne sera adopté et rendu public qu'à la prochaine assemblée générale en avril 2024 ;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de publier en mode projet le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 avril 2023 sur la [page web du conseil de quartier](#).

6. Période d'information des membres du conseil municipal

Activités estivales – Mme Corriveau indique que plusieurs activités et événements sont annoncés pour l'été. [Quatre pages](#) du bulletin Ma Ville y sont consacrées. Le bulletin est disponible en [format électronique](#) et en format papier.

Comme par les années passées, une subvention a été accordée au cirque Flip Fabrique pour la production d'un spectacle. Il y aura deux représentations de 30 minutes chaque soir au parc Saint-Benoît les 20, 21 et 22 août 2023.

Les 17 et 18 juin, la Promenade Samuel-De Champlain accueillera des artistes en arts visuels dans des tentes qui seront aménagées près de la côte de Sillery.

La Corporation des loisirs Sainte-Ursule tiendra une assemblée générale le 21 juin à 19 h au Centre Raymond-De Rosa. La corporation veut relancer ses activités et être reconnue comme organisme de loisirs par la Ville.

Îlot Landry – Mme Mercier-Larouche revient brièvement sur la [consultation publique portant sur l'îlot Landry](#). Il est important d'entendre les préoccupations des citoyens lors des assemblées publiques. Il n'est pas toujours facile de s'exprimer en public mais il faut le faire quand c'est nécessaire.

Info travaux Tramway – Une infolettre sectorielle a été mise en place pour informer les gens de l'avancement des travaux reliés au tramway. Il suffit de s'abonner.

Informez-vous sur les travaux



Infolettre du secteur

Abonnez-vous à l'infolettre du secteur. Vous y trouverez différentes informations sur le chantier dont l'avancement et les impacts sur la circulation.

→ S'ABONNER



Brigade Info-Chantier

Vous avez des questions ou des préoccupations? Communiquez avec le [personnel du 311](#) par téléphone ou par courriel. Un agent de l'équipe Info-Chantier pourra répondre à vos préoccupations et se rendre sur place au besoin.

Secteur Saint-Denys – M. Weiser mentionne qu'il y aura une présentation ce vendredi 16 juin au conseil d'arrondissement concernant les études de trafic et les solutions à court terme envisagées dans le secteur Saint-Denys. Un suivi de la rencontre sera fait auprès de Mme Felt. La prochaine étape sera validée avec les équipes de la Ville. Le dossier est activé, mais il ne faudrait pas s'attendre à des changements immédiats dès cet été.

Concernant ce sujet, le conseil de quartier souhaiterait avoir réponse à la résolution 22-02-04 soumise en [février 2022](#) ainsi qu'une présentation de la Ville sur les données considérées.

7. Première période de questions et commentaires du public

Secteur Saint-Denys – M. Filiatrault et M. Ouellet se disent très heureux que le dossier du secteur Saint-Denys soit présenté au plénier de l'arrondissement.

Mais en attendant, l'accès ouest au parc Saint-Denys demeure problématique parce qu'aucune affiche n'annonce la présence d'enfants à l'approche du parc à partir des rues Montreuil et de la Picardie. Les citoyens considèrent que c'est une urgence en prévision de l'été. Une résolution sera prise à cet effet au point 9.



Boisé Wolfe – Une citoyenne demande si le conseil peut agir pour la préservation de la lisière d'arbres située sur l'avenue Wolfe. Le petit boisé est menacé de disparaître avec le développement immobilier prévu sur les terrains de la Défense nationale.

Le conseil de quartier de la Cité Universitaire a adopté une résolution à ce sujet au printemps 2022. Le conseil de quartier de Saint-Louis a également transmis une résolution à la Ville en juin 2022 lui demandant de procéder à un changement au zonage pour préserver la lisière d'arbres du développement immobilier. La Ville n'a pas répondu à cette demande (résolution 22-06-06, [juin 2022](#)).

Mme Felt propose que le conseil de quartier accompagne la citoyenne dans sa démarche et prenne contact avec les nouveaux propriétaires des terrains, en mentionnant éventuellement les souhaits des citoyens quant à la préservation du boisé. On contactera également le conseil de quartier de La Cité Universitaire pour connaître les démarches entreprises.

Mme Gaudreau va s'assurer d'obtenir une réponse des équipes de la Ville concernant la résolution 22-06-06 relative à la préservation du boisé Wolfe.

Portrait des boisés – La Ville a déposé le 14 mars 2023 son *Portrait des boisés sur le territoire de la Ville de Québec* ([communiqué](#)). Il n'a pas été possible de consulter le document en ligne pour savoir s'il tenait compte des boisés de Rochebelle et de Wolfe dans le quartier de Saint-Louis.

Collecte de résidus alimentaires – Il manque de bacs pour la collecte sur la rue Le Noblet malgré des demandes répétées au 311. Les numéros des requêtes au 311 pourront être transmis à Mme Mercier-Larouche et M. Weiser qui en feront le suivi.

8. Cooptation

Une candidature a été déposée pour un poste coopté. La candidature est complète, conforme et a reçu les 10 appuis requis.

Le candidat, M. Louis Alexandre, réside dans le secteur de Sainte-Ursule depuis 2007. Ses enfants ont fréquenté l'école des Cœurs-Vaillants. Ingénieur de formation, M. Alexandre fut longtemps gestionnaire de projet sur la Côte Nord. Il a également complété une maîtrise en aménagement du territoire dont le mémoire portait sur la mobilité urbaine et les influences de l'autopartage sur les gaz à effet de serre. Il a donné des cours de 2^e cycle sur le transport urbain et l'environnement. Il a participé pendant 7 ans au conseil de quartier et souhaiterait s'impliquer à nouveau.

RÉSOLUTION 23-06-02

Concernant la nomination d'un administrateur coopté

CONSIDÉRANT QUE la candidature reçue est complète et conforme et a reçu les 10 appuis requis ;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer M. Louis Alexandre comme administrateur coopté au sein du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis. Son mandat commence maintenant et se termine à l'assemblée générale d'avril 2024.

9. Suivi des dossiers et sujets d'intérêts

➤ **Projet Humaniti – retour sur la rencontre avec l'équipe des projets majeurs**

M. Desbiens a senti une grande ouverture de la part de l'équipe des grands projets à la rencontre du 10 mai 2023. Il y a encore beaucoup d'inconnus et de choses à définir de la part du promoteur et concernant le flux automobile et la mobilité active. Il faudra refaire le point sur le projet lorsqu'il sera plus précis. Le nombre d'étages n'a toutefois pas changé.

M. Drouin a eu pour sa part la confirmation que le règlement [R.V.Q. 2604](#) adopté en 2018 pour le projet Le Phare ne changera pas même si ce projet a été abandonné et que le projet Humaniti le remplace.

Mme Forget et Mme Felt ont été rassurées du fait que les préoccupations citoyennes sont bien prises en considération.

On demeure en mode veille concernant le projet Humaniti.

➤ **Réaménagement du campus de Rochebelle**

M. Drouin mentionne qu'il y a eu une présentation à ce sujet et que le Centre de service scolaire semble avoir consulté beaucoup de personnes. La décision apparaît réfléchie et songée. Malheureusement, le boisé de Rochebelle ne survivra vraisemblablement pas aux nouveaux aménagements bien que le conseil de quartier a fait beaucoup de représentations pour qu'il soit conservé.

M. Boudreau mentionne qu'il y a actuellement trois terrains sportifs sur le site de l'école de Rochebelle. Avec l'entente intervenue avec la Ville, il n'y aura plus que deux terrains sportifs et l'orientation de l'un de ces terrains va empiéter sur une partie du boisé. Idéalement, on aurait aimé conserver les trois terrains mais ce n'est pas possible. L'idée que préconisait d'ailleurs le conseil d'établissement depuis plusieurs années, est de reboiser au complet le terrain de l'école. Le boisé sera coupé certes, mais le terrain sera reboisé dans son ensemble pour développer la canopée.

Mme Mercier-Larouche mentionne qu'il n'y aura que deux terrains mais ils seront nettement améliorés. La piste d'athlétisme comprendra six corridors et deux terrains de basketball, et trois terrains de volleyball sur sable seront ajoutés. Ce sera un milieu de vie très intéressant et convivial pour les étudiants ([communiqué du 17 mai 2023](#)). Il y a eu un bon travail de partenariat avec le Centre de services scolaire et le projet a été présenté aux étudiants et aux parents.

Passerelle piétonne – La passerelle qui a été démantelée au-dessus de l'autoroute Henri IV relève du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et non de la Ville ou du Centre de services scolaire. Le sujet n'a pas été abordé lors des rencontres avec le Centre de services mais la Ville a fait des représentations auprès du MTMD pour sa reconstruction.

➤ **Comité de liaison avec la communauté (tramway)**

M. Boucher a assisté à la rencontre du comité de liaison. Il y avait beaucoup de représentants de conseils de quartier et de plusieurs organismes. Il a été question du calendrier des coûts qui sont révisés à la hausse, des travaux préparatoires en cours pour déplacer les réseaux techniques, des acquisitions récentes et du contrat à venir en novembre pour les infrastructures. La mise en service est prévue pour 2029.

Le Bureau de projet est intéressé à connaître les préoccupations et les suggestions des conseils de quartier. L'aspect cycliste sera abordé à la prochaine rencontre qui devrait avoir lieu en décembre.

➤ **Parc Saint-Denys**

Suite aux préoccupations exprimées précédemment par des citoyens, le conseil de quartier adopte une nouvelle résolution visant à sécuriser avant l'été l'accès de l'entrée ouest du parc Saint-Denys qui est fréquenté par les résidents du quartier.

RÉSOLUTION 23-06-03

Concernant une demande à la Ville pour la mise en place de mesures visant à sécuriser l'accès ouest du parc Saint-Denys

CONSIDÉRANT que la rue de la Picardie qui est en continuité de la rue Montreuil est le trajet privilégié des citoyens du secteur Saint-Denys pour accéder au parc du même nom ;

CONSIDÉRANT que cette rue, d'une longueur d'environ 700-800 mètres reliant l'avenue Wolfe et le boulevard Hochelaga, est une rue collectrice avec une vitesse autorisée de 40 km/h malgré trois courbes à 90° et la présence du parc adjacent ;

CONSIDÉRANT que la rue de la Picardie est sans trottoir, très achalandée et utilisée par les automobilistes pour effectuer plus rapidement le trajet (circulation de transit) entre la route de l'Église et les centres commerciaux Laurier Québec, Place de la Cité et Place Ste-Foy, ce qui leur évite 4 feux de circulation ;

CONSIDÉRANT qu'aucun affichage en direction est et ouest n'avise les automobilistes de la présence immédiate d'un parc et potentiellement d'enfants, et ce dans une portion de rue où l'attention des automobilistes est concentrée à négocier l'une des courbes à 90° et à éviter les automobiles circulant en sens inverse ;

CONSIDÉRANT que le présent dossier est d'intérêt pour le conseil de quartier de Saint-Louis malgré le fait que l'entrée ouest du parc Saint-Denys soit située sur le territoire du conseil de quartier de la Cité universitaire, car ce parc est très utilisé par les citoyens demeurant à l'ouest de l'avenue Wolfe ;

CONSIDÉRANT que ce dossier n'est pas une priorité pour le conseil de quartier de la Cité universitaire du fait que les citoyens de ce quartier accèdent au parc par son accès principal situé sur la rue du Joli-Bois assujettie à une vitesse de 30 km /h et que le conseil de quartier de la Cité universitaire souhaite attendre l'évolution du dossier du quartier militaire pour s'impliquer davantage ;

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà signifié qu'elle fera coïncider le réaménagement de l'entrée ouest du parc Saint-Denys avec les aménagements requis à la suite de la réaffectation des terrains de la Défense nationale, ce qui se traduit déjà par un report de plusieurs années pour ce réaménagement ;

CONSIDÉRANT qu'il est prudent d'éviter des incidents fâcheux impliquant des enfants à l'entrée du parc Saint-Denys,

SUR UNE PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Elsa Moreau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec de mettre en place, avant les vacances estivales 2023, des solutions d'affichage informant les automobilistes, tant en direction est qu'en direction ouest, de la présence d'une entrée de parc et de la présence potentielle d'enfants près du parc Saint-Denys sur la rue de la Picardie; et de diminuer la vitesse autorisée de 40 à 30 km/h sur la rue de la Picardie ce qui ajouterait un maximum de 25 secondes au trajet automobile entre l'avenue Wolfe et le boulevard Hochelaga, soit un gain minime qui constitue un risque inutile encouru compte tenu de la gravité des blessures potentiellement infligées à un

piéton, surtout un enfant, impliqué dans un accident à une vitesse de 40 km/h au lieu de 30 km/h.



Photo 1 - Jeunes enfants accédant au parc St-Denys en utilisant les rue Montreuil et de la Picardie



Photo 2 - Petite famille partageant la chaussée avec les automobiles pour accéder au parc St-Denys



Photo 3 - Groupe d'enfants de l'école de Rochebelle utilisant la rue Montreuil pour participer à des camps d'été tenus au parc St-Denys



Photo 4 - Cyclistes empruntant les deux courbes à 90° à l'entrée du parc sans aucune visibilité (automobilistes et cyclistes) et anticipation du trafic

➤ **Élargissement de l'avenue de Lavigerie**

Le conseil de quartier réitère ses préoccupations concernant les impacts résultant des différents travaux routiers dans le quartier, incluant ceux à venir avec l'aménagement du tramway.

Des travaux déjà en cours, les résidents ont pu constater que non seulement le nombre de véhicules augmente sur les rues de transit, mais également le nombre de véhicules qui dépasse la limite de vitesse autorisée.

Une résolution est prise afin de recommander à la Ville de mettre en place de mesures de mitigation dès maintenant.

Mme Mercier-Larouche va faire parvenir la documentation relative aux mesures que la Ville compte mettre en place dans certains secteurs.

RÉSOLUTION 23-06-04

Concernant une demande à la Ville de Québec pour la mise en place de mesures pour pallier l'impact des travaux routiers sur la circulation des rues résidentielle dans le quartier de Saint-Louis

CONSIDÉRANT la présentation faite par la Ville en collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant les [travaux prévus dans le secteur de Sainte-Foy](#) et plus particulièrement sur le boulevard Laurier et à la tête des ponts, incluant les travaux préparatoires au tramway ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux routiers sont en cours notamment sur l'avenue de Lavigerie, sur l'avenue Laurier et dans le secteur de Sainte-Ursule ;

CONSIDÉRANT QUE des résidents ont pu observer une augmentation de la circulation dans les rues résidentielles avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE les résidents ont aussi constaté une augmentation des cas de dépassement des vitesses autorisées et qu'ils craignent pour la sécurité de la mobilité active dans leur secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose d'un large éventail de moyens et de mesures pour planifier la mobilité locale et apaiser la circulation au pourtour de ses grands chantiers ;

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Célia Forget DÛMENT APPUYÉE par M. Arnaud Desbiens, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec de mettre en place des mesures pour sécuriser la mobilité locale dans les secteurs résidentiels avoisinants ses grands chantiers routiers dans le quartier Saint-Louis.

➤ Projet de sécurité routière

Le conseil de quartier de Vanier a initié un projet commun de sécurité routière qui pourrait déboucher sur des slogans et des affiches communes. Deux autres conseils de quartier ont déjà fait part de leur intérêt à se joindre à ce projet.

M. Desbiens mentionne que le solde du projet de sécurité routière du conseil de quartier de Saint-Louis est actuellement de 5 763 \$ et que des dépenses totalisant 1 626 \$ sont prévues ce qui laisse un budget disponible d'environ 4 000 \$. À cela s'ajoutera la subvention de 3 000 \$ accordée pour poursuivre le projet en 2023 et pour laquelle les dépenses prévues sont actuellement de 600 \$ seulement. Une autre subvention de 3 000 \$ pourrait être obtenue en 2024.

M. Desbiens est intéressé à représenter le conseil de quartier pour le projet commun. Il va compléter le sondage qui a déjà été transmis au conseil de quartier et soumettre des idées pour du matériel promotionnel dans le cadre de ce projet commun.

RÉSOLUTION 23-06-05

Concernant la désignation d'un administrateur sur le comité de projet commun de mobilisation à la sécurité routière en 2024

CONSIDÉRANT QUE le [Programme de soutien à la mobilisation en sécurité routière](#) mis en place dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec arrive à échéance en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE différents conseils de quartier admissibles au programme démontrent un intérêt pour développer un projet commun qui pourrait être déposé à la Ville en novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'UN comité ad hoc sera créé pour réfléchir et déposer un projet commun et que tous les organismes intéressés sont invités à désigner un représentant ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Saint-Louis souhaite y participer et désigner un membre de son conseil d'administration pour le représenter ;

CONSIDÉRANT QUE ce représentant fera rapport aux autres membres du conseil d'administration des différentes étapes du projet et prendra avis des membres avant d'engager le conseil de quartier dans les diverses décisions pouvant découler de ce projet commun ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Marie-Hélène Felt, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Saint-Louis mandate M. Arnaud Desbiens comme représentant sur le comité de projet commun de sécurité routière en 2024

➤ **Le marché public, joyau du quartier,**

Des commerçants du Marché public de Sainte-Foy ont fait part de l'ambiguïté de l'affiche Rue barrée qui a été installée sur l'avenue Roland-Beaudin en raison des travaux qui s'y déroulent.

La position de l'affiche laisse penser que la rue étant barrée, le Marché public l'est aussi alors que ce n'est pas du tout le cas.

On souhaiterait plus de considérations de la part de la Ville pour le marché public, sans conteste, le joyau du quartier.



Ainsi on souhaiterait qu'une autre pancarte indique que le marché demeure accessible pendant les travaux. Le problème sera rapporté au 311. Mme Mercier-Larouche a pris note du besoin.

10. Deuxième période de questions et commentaires du public

Boulevard Neilson – M. Alexandre fait partie de la Table de concertation Vélo. Il mentionne que le ministère du Transport et de la Mobilité durable (MTMD) va refaire le viaduc Duplessis au-dessus du boulevard Neilson. Il veut être rassuré que le ministère prévoira dans ses aménagements l'espace nécessaire pour la piste cyclable prévue par la Ville sur le boulevard Neilson. Il est arrivé dans d'autres quartiers, que les espaces cyclables n'aient pas été prévus.

Mme Mercier-Larouche mentionne que la Ville travaille constamment avec le MTMD et qu'elle a cette préoccupation d'attacher ses projets avec ceux du ministère.

La députée, Mme Joëlle Boutin pourrait être informée des préoccupations du conseil de quartier à ce sujet.

Stationnement de l'aquarium – Pas de nouvelle pour l'instant concernant les arbres.

11. Fonctionnement du conseil de quartier

➤ **Correspondance**

➤ **Secrétariat**

Registraire des entreprises – Les procédures ont changé et le registraire exige maintenant des pièces d'identité pour toute modification à la déclaration du conseil de quartier. Comme il s'agit d'informations personnelles, il est préférable que ce soit le conseil d'administration qui gère la façon dont les informations sont transmises et protégées.

RÉSOLUTION 23-06-06

Concernant la désignation d'une personne responsable des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QUE le Registraire des entreprises requiert des pièces d'identité pour toute modification à la déclaration du conseil de quartier ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'informations personnelles qui doivent être protégées ;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier autorise, pour l'année 2023, M. Arnaud Desbiens à recueillir, transmettre et assurer la protection des renseignements personnels dans le cadre de la mise à jour de la déclaration du conseil de quartier auprès du Registraire des entreprises du Québec.

➤ **Trésorerie**

RÉSOLUTION 23-06-07

Considérant la résolution 23-01-01 qui fixe le tarif de rédaction à 110 \$ pour 2023

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de 110 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 14 juin 2023.

RÉSOLUTION 23-06-08

Considérant la subvention de 3 000 \$ reçue pour le projet de sécurité routière 2023

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un déboursé de 57,49 \$ pour payer la facture de livraison des affiches commandées dans le cadre du projet de sécurité routière.

RÉSOLUTION 23-06-09

Considérant la subvention de 3 000 \$ reçue pour le projet de sécurité routière 2023

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un déboursé de 600 \$ pour payer la facture de l'organisme Avec toute ma tête pour l'activité réalisée auprès d'enfants du primaire dans le cadre du projet de sécurité routière.

12. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 21 h 40.

La prochaine assemblée du conseil de quartier aura lieu le mercredi septembre 2023.

Mme Marie-Hélène Felt

Présidente

Annexe 1 – Suivi des résolutions

Aide-mémoire (en gris, suivi terminé)			
No, sujet, procès-verbal	Destinataire	Demande ou recommandation	Suivi
23-06-04 – Chantiers routiers et rues de transit, juin 23	Ville	Mettre en place des mesures pour pallier l'impact des travaux routiers sur la circulation des rues résidentielles	
23-06-03 – Parc Saint-Denys, entrée ouest, juin 23	Ville	Mettre en place des mesures de sécurité routière à l'entrée ouest du parc.	
23-05-01 – Demande d'opinion, îlot Landry, espace vert sur stationnement souterrain, mai 23	Conseil arrondissement	Accepter le règlement R.C.A.3V.Q. 324 sous réserve de sept conditions ayant trait à la qualité de vie, à la sécurité et à l'usage du stationnement pour les résidents.	
23-03-07 – Rue de l'Anse, pré-fleuri, mars 23	Ville	Favoriser une gestion diversifiée de la végétation propice à la biodiversité sur le terrain municipal de la rue de l'Anse.	La Ville fera une gestion diversifiée. Présentation à l'assemblée du juin 23 .
23-02-03 – Avenue Roland-Beaudin, fév. 23	Ville	Sécuriser la mobilité active sur l'avenue Roland-Beaudin près du marché public.	Travaux routiers dès 2023, (Énergir, aqueduc, tramway).
22-10-04 - Abattage d'arbres, déc. 22	Ville	Adopter une politique d'affichage des raisons d'abattre un arbre.	Voir le refus de la Ville pour une demande similaire (sommaire GT2023-03) (fév. 23)
22-10-02 – Enjeux, transit et vitesse, déc. 22	Ville	Réaménager les rues de transit ; ajouter des mesures d'atténuation ; faire installer plus de radars ; présenter les moyens déployés.	Divers travaux déjà réalisés ou à prévoir. Le conseil sera informé au fur et à mesure
22-09-02 – Rue Summerside, nov. 22	Ville	Réduire la vitesse sur la rue, en particulier dans le bas de la côte.	
22-06-06 – Boisé Wolfe, juin 22	Ville	Zoner parc le lot boisé situé sur Wolfe entre l'Isle-Dieu et Montreuil.	Le conseil réactive la demande, juin 23 .
22-06-05 – Lavigerie, lien cyclable, juin 22	Ville	Aménager un lien cyclable sur l'avenue Lavigerie entre Laurier et Hochelaga.	
22-06-04 – Station CHUL du tramway, juin 22	Ville	Rendre la station accessible à vélo et y inclure un espace de rangement sécurisé.	
22-06-03 – Avenue Louis-Jobin, juin 22	Ville	Améliorer la sécurité routière sur l'avenue et ses intersections.	
22-05-08 – Avenue Beaupré, mai 2022	Ville	Aménager l'avenue pour réduire la vitesse des véhicules	
22-05-07 – Boisé Rochebelle, dégradation, mai 2022	Ville	Limiter le piétinement et les sentiers à l'intérieur du boisé.	
22-02-04 – Secteur St-Denys, sécurité, fév. 2022	Ville	Aménager le secteur et notamment les rues Montreuil et Fournier pour réduire le débit et la vitesse et sécuriser la mobilité active.	Aucun aménagement n'est prévu (21-06-06, juin 2021). Le conseil réitère le besoin.
22-01-03 – Création d'un parc, janv. 2022	Ville	Créer un parc à l'angle de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga pour préserver la canopée.	Le PPU prévoit résidentiel et placettes vertes (21-06-0, juin 2021). Le conseil réitère le besoin
22-01-02 – Avenue des Hôtels, sécurité, janv. 2022	Ville	Aménager l'avenue des Hôtels, entre le chemin Saint-Louis et le Corridor du littoral, pour sécuriser la mobilité active.	

Légende : BPT Bureau de projet du tramway ; CA Conseil d'administration du conseil de quartier ; PPU Plan particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy ; STMI Service des transports et de la mobilité intelligente ; TCV Table de concertation Vélo